

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017



EXTRAIT N° 2017.00195 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 14
↔ représentés : 1

Date de convocation :

7 juin 2017

Secrétaire de séance :

Lydie MAHÉ

L'an deux mille dix-sept, le treize juin à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. David SAMZUN, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : /

Absents représentés :

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Installation et mise en service d'une plateforme de réservations des déplacements : Groupement de commandes entre la CARENE, la ville de Saint-Nazaire et son CCAS – Approbation et autorisation de signer la convention

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017****Commission** : Commission Finances**Objet** : Commande publique - Installation et mise en service d'une plateforme de réservations des déplacements : Groupement de commandes entre la CARENE, la ville de Saint-Nazaire et son CCAS –
Approbation et autorisation de signer la convention**Martin ARNOUT, Conseiller communautaire, Membre du Bureau**

Expose,

Quotidiennement, les élus et les agents de la CARENE, de la Ville de Saint-Nazaire et de son CCAS se déplacent dans le cadre de leur fonction pour se former, participer à des réunions, des salons ou des congrès professionnels...

Afin d'optimiser la gestion des réservations des déplacements, bénéficier des tarifs négociés par les centrales d'achats des voyageurs et éviter aux élus et agents une avance des frais, il a été décidé de mettre en place une plateforme web de réservations des déplacements : train, avion, location de véhicules et nuitées.

La constitution d'un groupement de commandes entre la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire son CCAS permettrait de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses et de mettre en place un outil identique pour les trois entités.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'installation et la mise en service d'une plateforme de réservations des déplacements, désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement,
- autorise la signature de cette dernière avec la Ville de St Nazaire et son CCAS.

Le Président,
David SAMZUN**ADOpte A L'UNANIMITE****Ce document a été signé électroniquement**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017



EXTRAIT N° 2017.00196 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 14
↔ représentés : 1

Date de convocation :

7 juin 2017

Secrétaire de séance :

Lydie MAHÉ

L'an deux mille dix-sept, le treize juin à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. David SAMZUN, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : /

Absents représentés :

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Restructuration d'un bâtiment de bureaux dans la Tour Météor de Saint-Nazaire - Groupement de commande - Approbation et autorisation de signer la convention avec la SPL STRAN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017****Commission** : Commission Finances**Objet** : Commande publique - Restructuration d'un bâtiment de bureaux dans la Tour Météor de Saint-Nazaire - Groupement de commande - Approbation et autorisation de signer la convention avec la SPL STRAN**Martin ARNOUT, Conseiller communautaire, membre du bureau,**

Expose,

La CARENE et la STRAN doivent procéder à la restructuration d'un bâtiment de bureaux dans la Tour Météor de Saint-Nazaire aux fins de disposer de davantage d'espaces de travail.

La constitution d'un groupement de commandes entre nos deux structures permettrait de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses et d'une meilleure cohérence d'ensemble.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la CARENE comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de l'entière procédure de mise en concurrence.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour restructuration d'un bâtiment de bureaux dans la Tour Météor de Saint Nazaire,
- autorise la signature de cette convention avec la SPL STRAN.

Le Président,
David SAMZUN

Jean-Jacques LUMEAU ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017



EXTRAIT N° 2017.00197 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 14
↔ représentés : 1

Date de convocation :

7 juin 2017

Secrétaire de séance :

Lydie MAHÉ

L'an deux mille dix-sept, le treize juin à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. David SAMZUN, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : /

Absents représentés :

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Les Jardins du Bois de la Cour » à Saint Malo de Guersac - Actualisation du traité de concession - Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 2 au traité de concession avec la SEM SONADEV

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Les Jardins du Bois de la Cour » à Saint Malo de Guersac - Actualisation du traité de concession - Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 2 au traité de concession avec la SEM SONADEV**Marie-Anne HALGAND, Vice-Présidente,**

Expose,

Par délibération du 22 juin 2010, complétée le 25 janvier 2011, le Conseil communautaire de la CARENE a déclaré d'intérêt communautaire la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Les Jardins du Bois de la Cour », sur la commune de Saint-Malo-de-Guersac.

Par délibération du 24 mai 2011, le traité de concession relatif à cette opération a été approuvé par le Bureau communautaire de la CARENE, et conclu avec la SEM SONADEV.

Un premier avenant à ce traité de concession a été adopté par délibération du Bureau communautaire du 15 octobre 2013, afin de tenir compte des évolutions du programme de travaux. La révision et la dé-densification du programme de construction qui en résultaient ont entraîné, sur le plan financier, d'importantes évolutions du bilan prévisionnel, se traduisant par un ajustement des travaux au nouveau parti d'aménagement, et une diminution des recettes de cessions.

C'est pourquoi cet avenant n°1 prévoyait une participation de la collectivité à hauteur de 100 K€ HT pour la réalisation d'un parc de 4 000 m², et à hauteur de 300 K€ HT au titre de l'équilibre de l'opération.

Aujourd'hui, il apparaît que la durée de cette concession doit être prolongée, afin de permettre la réalisation de cet aménagement par la SEM SONADEV.

Le projet d'avenant n°2, joint à la présente délibération prévoit ainsi de porter la durée de la concession à 10,5 ans, pour que celle-ci expire le 31 décembre 2021.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibéré et :

- adopte l'avenant n°2 au traité de concession à conclure avec la SEM SONADEV, joint à la présente délibération,
- autorise la signature de cet avenant.

Le Président,
David SAMZUN

Martin ARNOUT ne prend pas part au vote

ADOpte A L'UNANIMITE**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017



EXTRAIT N° 2017.00198 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 14
↔ représentés : 1

Date de convocation :

7 juin 2017

Secrétaire de séance :

Lydie MAHÉ

L'an deux mille dix-sept, le treize juin à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. David SAMZUN, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : /

Absents représentés :

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Fontaine au Brun » à Trignac - Actualisation du traité de concession - Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 4 au traité de concession avec Loire Atlantique Développement (LAD) SELA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017**

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Fontaine au Brun » à Trignac - Actualisation du traité de concession - Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 4 au traité de concession avec Loire Atlantique Développement (LAD) SELA

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Par convention de concession du 17 mai 2001, approuvé par Monsieur le Commissaire de la République le 21 mai 2001, la commune de Trignac concédait à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique, l'opération d'aménagement de la Zone d'aménagement Concerté « Fontaine au Brun », à usage principal de commerces et d'artisanat.

Un avenant n°1 a prorogé la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2013.

Un avenant n°2 a prorogé la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2016.

Un avenant n°3 a prorogé la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 30 juin 2017.

L'aménagement de cette zone a été réalisé sous la direction et le contrôle de la commune de Trignac.

Par délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2016 et conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, la CARENE s'est prononcée favorablement au transfert de compétence en matière de développement économique, comportant :

- les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité Industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Aujourd'hui, il apparaît que la durée de cette concession doit être réétudiée, afin de mener les études de requalification et de repositionnement commercial de la ZAC selon le périmètre joint en annexe. Il convient donc de prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2019.

Le projet d'avenant 4, joint à la présente délibération, prévoit ainsi de proroger la Convention Publique d'Aménagement afin de pouvoir permettre la réalisation de cet aménagement par Loire Atlantique Développement SELA.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- adopte l'avenant n°4 au traité de concession à conclure avec la Loire Atlantique Développement SELA, joint à la présente délibération, selon le périmètre annexé audit avenant,
- autorise la signature de cet avenant.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017



EXTRAIT N° 2017.00199 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 14
↔ représentés : 1

Date de convocation :

7 juin 2017

Secrétaire de séance :

Lydie MAHÉ

L'an deux mille dix-sept, le treize juin à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. David SAMZUN, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : /

Absents représentés :

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Produits irrécouvrables au titre de l'exercice 2017 présentés par Monsieur le Trésorier communautaire - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Produits irrécouvrables au titre de l'exercice 2017 présentés par Monsieur le Trésorier communautaire - Approbation**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le Trésorier de la CARENE vient de nous soumettre les états des sommes proposées comme irrécouvrables sur divers produits communautaires, pour les exercices allant de 2004 à 2017 inclus.

Ces sommes portent sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, réparties de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

| | |
|--|-------------|
| Pour un montant toutes taxes comprises de | 87 636,19 € |
| Dont TVA pour 4 259,45 € au taux de 5,50 % | |
| Dont TVA pour 393,62 € au taux de 10,00 % | |
| Dont TVA pour 267,07 € au taux de 20,00 % | |

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

| | |
|--|-------------|
| Pour un montant toutes taxes comprises de | 96 728,42 € |
| Dont TVA pour 735,47 € au taux de 5,50% | |
| Dont TVA pour 1 776,37 € au taux de 7,00% | |
| Dont TVA pour 5 042,52 € au taux de 10,00% | |

Les motifs de l'irrécouvrabilité sont indiqués en marge de chaque article des pièces fournies par le Trésorier et vérifiés par notre service financier. Ils sont consultables à tout moment.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère et :

- émet un avis favorable à l'admission en non valeurs des sommes décrites ci-dessus et proposées par le Receveur Percepteur

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017



EXTRAIT N° 2017.00200 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 14
↔ représentés : 1

Date de convocation :

7 juin 2017

Secrétaire de séance :

Lydie MAHÉ

L'an deux mille dix-sept, le treize juin à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. David SAMZUN, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : /

Absents représentés :

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Commission : Commission Personnel

Objet : Personnel - Mutualisation des services - Conventions de mise à disposition et Avenants - Approbation et autorisation de signature avec la Ville de Saint-Nazaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 13 Juin 2017**

Commission : Commission Personnel

Objet : Personnel - Mutualisation des services - Conventions de mise à disposition et Avenants - Approbation et autorisation de signature avec la Ville de Saint-Nazaire

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2016, la CARENE a approuvé le schéma de mutualisation qui vise à développer et organiser les mutualisations intervenant et à intervenir entre la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire et /ou les autres communes membres.

Depuis plusieurs années la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire collaborent dans de nombreux domaines. Plusieurs services ont ainsi été mis à disposition. Tel est le cas notamment du service Qualité de vie au travail, de services supports comme la Direction des affaires financières et juridiques, la Direction Information-communication et enfin la Direction de l'espace public pour ce qui concerne l'entretien de la ligne héliYce.

Ces conventions de mise à disposition arrivent prochainement à échéance, alors même que le travail de remise à plat entrepris dans le cadre du schéma de mutualisation n'a pas encore abouti.

Ainsi, il vous est proposé de bien vouloir prolonger pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard, ces mises à disposition dans l'attente de la finalisation de ce travail.

Le Bureau communautaire, dûment convoqué, délibère, et :

- approuve la prolongation des mises à disposition :
 - la Direction Espaces Publics de la Ville de Saint-Nazaire pour l'entretien des ouvrages de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service « héliYce »,
 - du Service Qualité de vie au travail,
 - de la Direction des affaires financières et juridiques,
 - de la Direction de l'information et de la communication (Ville) et du service communication de la CARENE.
- autorise la signature des avenants et des conventions ci-joints avec la Ville de Saint-Nazaire, qui n'ont pour but que de prolonger le dispositif existant jusqu'à la finalisation du travail entrepris sur les mutualisations conformément au schéma de mutualisation.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU